

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1^{er} avril 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'AJOURNEMENT DU DÉBAT SUR LA RÉSOLUTION
CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que la Cour suprême du Canada entendra la résolution du gouvernement sur la constitution le 28 avril prochain, que de nombreux problèmes économiques importants au Canada touchent les agriculteurs, les hommes d'affaires et les consommateurs et comme le gouvernement se propose de limiter le débat en imposant la clôture ou en prenant d'autres moyens, je propose, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que le gouvernement ajourne le débat sur la constitution pour s'occuper des affaires du pays tant que la Cour suprême n'aura pas terminé ses délibérations.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'AJOURNEMENT DU DÉBAT SUR LA RÉSOLUTION
CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente qui touche tous les députés. Étant donné que chaque avocat qui est député est également fonctionnaire des tribunaux de sa province et a juré solennellement d'observer la loi, que chaque député qui est membre d'une société ou association professionnelle a également prêté ce serment solennel et que de fait chaque député qui a prêté serment d'allégeance à Sa Majesté la reine Elisabeth II a par conséquent juré solennellement d'observer la loi et comme dans une décision unanime, la Cour suprême de Terre-Neuve a déclaré que le projet de résolution constitutionnel dont la Chambre est saisie est inapplicable, immoral, outrageant, illicite et illégal, je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le débat sur les questions constitutionnelles actuellement en cours à la Chambre soit suspendu et ajourné tant que la Cour suprême n'aura pas supprimé

l'obstacle empêchant les députés de violer leur serment solennel en participant à des délibérations illégales et que la Chambre poursuive l'étude des affaires nationales.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

L'ÉTUDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE VANCOUVER—LE
FINANCEMENT DES COURS D'ANGLAIS—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Une étude récente, dont la Commission scolaire de Vancouver vient de me transmettre les résultats, montre que 44 p. 100 des élèves des écoles publiques et 33 p. 100 de ceux des écoles secondaires parlent l'anglais comme langue seconde. Ce sont là des statistiques ahurissantes. La langue maternelle de ces élèves est surtout le chinois, le malais ou l'italien. Ces statistiques ayant été confirmées lors d'une récente conférence municipale présidée par le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), je propose avec l'appui de cette dernière:

Que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités à l'endroit des immigrants reçus au Canada en finançant dans une mesure suffisante les cours d'anglais comme langue seconde dans les grandes villes canadiennes de manière à ce que les immigrants et leurs enfants qui naîtront au Canada aient de bonnes chances d'acquérir une bonne éducation.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'EXPIRATION DU CONTRAT AVEC LES PROVINCES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. C'est aujourd'hui qu'expire un contrat entre la GRC et les provinces; comme il est peu probable qu'un nouveau contrat sera négocié parce que certaines provinces tentent de lier la résolution constitutionnelle à un tel accord, je propose, appuyé par le député de London-Middlesex (M. Bloomfield):